

## La stratégie aérienne des Forces Aériennes Suisse

### Introduction

Dans le cadre du cursus „Introduction à la stratégie" de M. Coutau-Bégarie et surtout lors de l'étude de la documentation concernant la stratégie aérienne je me suis demandé, s'il existe une telle stratégie pour les Forces Aériennes Suisse. Pendant ma formation de pilote militaire, je n'ai jamais assisté à des conférences de stratégies. M. A. Stahel, Professeur à l'Université de Zurich et à l'Ecole Militaire auprès de l'Ecole Polytechnique de Zurich, décrit dans son livre „Luftverteidigung - Strategie und Wirklichkeit" aussi la situation de la Suisse. Beaucoup influencé par le changement profond de l'après Guerre Froide et des enseignements de la Guerre du Golfe, l'auteur cherche à prouver la nécessité de l'achat d'un nouvel avion de combat, le F/A-18 HORNET. Ce programme d'armement doit être voté par le peuple Suisse en été 1993.

Dans ce mémoire je veux élaborer la stratégie des Forces Aériennes Suisse comme elle est lisible dans les publications ouvertes et les programmes d'armement prévus pour les prochains dix ans. Les explications n'engagent que moi et ne peuvent pas être jugées comme position officielle.

### 1. La situation de la Suisse en matière de politique de sécurité

Depuis la fondation de la Confédération Helvétique en 1848 la Suisse s'est trouvée sans arrêt au centre des tensions continentales. Entre leurs pays limitrophes il y a eu toujours des conflits latents qui ont débouchés pendant un siècle sur trois grandes guerres. Après la seconde Guerre Mondiale la ligne de confrontation entre les deux alliances opposées a été déplacée de quelques

cent kilomètres vers l'est. Avec la fin de la Guerre Froide elle a quasiment disparu.

Dans le Rapport du Conseil Fédéral à l'Assemblée Nationale concernant la politique de sécurité de la Suisse, datant du 1/10/1990, sont évoqués quatre scénarii de base pour l'évolution future en Europe:

1. Sécurité par compréhension et coopération.

La confrontation bipolaire va être remplacée par une nouvelle structure de sécurité, caractérisée par la coopération. Les forces armées et leurs capacités sont réduites à des fonctions défensives. La démocratie, le respect des droits de l'homme, des relations économiques et coopérations étroites créent les conditions nécessaires pour la cohabitation pacifique des peuples.

1. Rechute dans la confrontation et émergence de nouveaux dangers.

Les changements rapides conduisent à l'incertitude et à l'insécurité. Le futur développement en Europe de l'Est n'est pas clair. Même si la grande guerre entre des alliances militaires est devenue invraisemblable et les délais d'alertes ont augmenté, il y a toujours la possibilité d'une démonstration de puissance avec engagement de troupes.

1. Violence en dessous de la guerre.

Les actes de terrorisme et de sabotage, les activités des organismes mafieux et des flux migratoires non contrôlés représentent des facteurs d'instabilité.

1. Vulnérabilité de la société moderne.

Il y aura toujours des catastrophes avec des raisons diverses comme la nature, la civilisation ou des violences armées avec des effets locaux, régionaux ou même continentaux.

Le Rapport concernant la politique de sécurité de la Suisse est la base de la réforme de l'Armée Suisse. Le changement des structures lié à une réduction massive des effectifs et des matériels est entré en vigueur le 1/1/1995.

## 2. Missions des Forces Aériennes

L'article 2 de la constitution de la Confédération Helvétique fixe les missions pour l'armée:

- assurer la paix dans la liberté et l'indépendance
- maintenir notre liberté d'action
- protéger la population et ses bases d'existence
- défendre le territoire national
- contribuer à la stabilité internationale, principalement en Europe.

Cet article et le fait que la majorité du peuple suisse maintient le concept de la neutralité, obligent le Conseil fédéral et le parlement à envisager la défense autonome. Une armée crédible doit disposer d'une force aérienne efficace. Dans le Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse on peut lire:

„Défendre le territoire national signifie aussi dominer, respectivement regagner la maîtrise de l'espace aérien.”

Le Plan directeur de l'armée formule:

„La sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien dans la navigation aérienne non restreinte respectivement restreinte est assurée en collaboration directe entre l'Office fédérale de l'aviation civile (OFAC) et le commandement des forces aériennes. L'objectif est d'imposer les lois internationales de la circulation aérienne et d'empêcher un adversaire possible d'utiliser notre espace aérien. Avec des mesures de police aérienne les avions étrangers doivent être identifiés et conduits à quitter notre espace aérien ou à atterrir. La ferme imposition des mesures pour la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien est très importante, surtout en temps de crise. Elle peut être décisive pour le futur développement d'un conflit. Cette tâche ne peut être assurée que par les forces aériennes.”

Dans le cadre de la prévention de la guerre, elles doivent être capables d'empêcher des forces aériennes étrangères en combat avec des tiers d'utiliser notre espace aérien. En plus elles doivent éviter par la concentration des moyens la création d'un vide stratégique dangereux.

Dans le cadre de la défense, la violation de notre espace aérien est la menace la plus probable. Le combat de l'armée se déroule selon le concept de la défense dynamique. Dans le cadre de cette mécanique, les forces aériennes

doivent repousser l'adversaire et l'empêcher d'acquérir la supériorité aérienne que l'engagement des troupes au sol et surtout des brigades mécanisées reste possible.

En conséquence les forces aériennes ont reçu les priorités suivantes:

1. Service de police aérienne, défense aérienne et transports aériens
1. Reconnaissance aérienne et appui au sol limité.

### 3. Concept d'emploi

Les forces aériennes opèrent selon le concept suivant:

Tant que la Suisse n'est pas engagée dans une guerre, elle doit assurer la souveraineté dans son espace aérien. Cela veut dire qu'il faut surveiller l'espace aérien en permanence avec les stations radar au sol, identifier les avions étrangers et les exhorter à quitter notre espace aérien respectivement d'atterrir.

Dans la phase de la navigation aérienne non restreinte c'est l'OFAC qui est responsable pour l'espace aérien. Les forces aériennes exécutent les missions pour l'identification.

En cas de crise ou dans des situations particulières le gouvernement peut ordonner des restrictions. Elles peuvent être limitées en espace ou en temps. La responsabilité pour l'espace aérien est maintenant affectée aux forces aériennes. Les mesures de police aérienne sont les mêmes qu'en phase non restreinte.

En cas de guerre, les moyens de la défense aérienne sont engagés pour détruire les avions adverses. L'ennemi va choisir la tactique qui lui convient.

Pendant que le service de police aérienne demande l'engagement permanent des moyens, la défense aérienne ne va être engagée qu'en cas de guerre. Bien qu'aujourd'hui la probabilité pour une guerre avec participation de la Suisse semble être minimale voir nulle, personne ne peut la nier en face de l'incertitude et l'instabilité dans la zone d'intérêt de l'Europe centrale.

Les autres missions pour le transport aérien et l'acquisition de renseignements sont importantes dans tous les scénarii de la politique de sécurité. Dans le cadre de la contribution à la sauvegarde des conditions d'existence (aide en cas de catastrophes) il est nécessaire d'engager les moyens du transport aérien immédiatement. Cela implique une forte disponibilité des moyens et de la structure de commandement et des équipages bien entraînés.

Les concepts d'emploi pour les autres ressorts que la défense aérienne se limitent au soutien des troupes de l'armée au niveau tactique - opérative.

#### 4. Evaluation

L'évaluation de la mission et du concept d'emploi des forces aériennes Suisse doit se conformer aux critères suivants:

1. l'actualité de la situation
1. la confrontation avec les thèses de Warden
1. l'efficacité des moyens qui sont à disposition
1. l'application dans le cadre de la formation et de l'entraînement.

##### 4.1. L'actualité de la situation

L'actualité des missions et de l'engagement des forces aériennes n'est pas contestable en vue de l'incertitude et l'instabilité de la situation en Europe. C'est vrai en particulier pour le service de police aérienne. Le Commandant des Forces aériennes constate:

„Pour notre pays, la protection de l'espace aérien prend donc une dimension encore plus importante que par le passé. Elle doit empêcher la création d'un vide stratégique dans un espace qui couvre un des plus importants noeuds de communications terrestres et aériennes de notre continent. A ce titre, nous partageons, en matière de la sécurité, une responsabilité stratégique à l'échelle européenne essentielle pour la

crédibilité de la souveraineté de notre Etat. La protection de l'espace aérien devient par conséquent la mission la plus importante de nos Forces aériennes. Celle qu'il est indispensable d'assumer à tout prix!"

#### 4.2. Les thèses de Warden

Le concept stratégique de la guerre aérienne d'après John A. Warden est déterminé par deux facteurs majeurs: le centre de gravité et la suprématie aérienne. Selon Clausewitz, le centre de la gravité est ce point dans la guerre, où l'attaque peut être décisive. Les objets suivants de l'ennemi peuvent représenter des centres de la gravité pour la guerre aérienne:

- les Forces aériennes et les sites de lancement des missiles balistiques
- la structure et les communications logistiques
- l'infrastructure militaire
- le personnel des Forces aériennes adverses
- la conduite des opérations, en particulier la conduite de la guerre aérienne.

Les facteurs de suprématie aérienne et supériorité aérienne sont en corrélation étroite avec l'élimination des centres de gravité ennemis. Il n'est pas possible de gagner la guerre qu'avec la suprématie aérienne. Seul avec la supériorité aérienne il est possible de mener une offensive couronnée de succès. Warden distingue trois natures de la supériorité aérienne:

1. la supériorité totale (suprématie aérienne)
1. la supériorité locale
1. l'impasse

L'acquisition de la suprématie aérienne dépend de la disponibilité de trois facteurs majeurs:

1. disponibilité du matériel (avions de combat, missiles sol-air)
1. le nombre de personnel qualifié (pilotes, équipes de maintenance)

1. endroit et vulnérabilité des bases aériennes, des sites de lancement des missiles, de l'infrastructure.

La suprématie aérienne peut être acquise par des opérations offensives ou défensives. Comme Douhet, Warden préfère en générale les opérations offensives. Les opérations défensives peuvent être nécessaires à cause des facteurs suivants:

1. les avions de combat pour l'interdiction à longue distance et pour l'exécution des opérations offensives manquent
1. le gouvernement s'est décidé pour un concept défensif de la guerre aérienne
1. avec une attaque surprise, l'ennemi a détruit les moyens et l'infrastructure pour l'exécution des opérations offensives.

La comparaison du concept d'emploi des Forces aériennes Suisse avec les thèses de Warden montre tout de suite, que le concept Suisse est défini par les opérations défensives. La doctrine, les structures et le matériel sont choisis en vue d'une conduite de guerre défensive. Les Forces aériennes ne possèdent pas de moyens pour l'interdiction à longue distance et les opérations offensives. Pour la conduite de la guerre aérienne prometteuse il est décisif de concentrer les moyens au temps juste au bon endroit, que le défenseur possède la supériorité locale. Pour atteindre cet objectif il faut renoncer à défendre d'autres secteurs. Des interdictions et des opérations offensives ennemies prometteuses doivent être consommables. Grâce à cette supériorité aérienne locale il est possible de diminuer les forces ennemies qu'il aborte ses opérations offensives ou en meilleur cas l'ennemi termine la guerre aérienne.

Le succès dépend fortement de la supériorité qualitative des avions de combat, de la formation des équipages et de la puissance des systèmes de surveillance et conduite aérienne.

#### 4.3. Efficacité des moyens qui sont à disposition

L'efficacité des moyens peut être jugé de la manière suivante:

1. dans l'espace bas la Suisse possède un grand nombre de systèmes de défense contre avions modernes et tout-temps. Pourtant ils doivent rester statique et ne peuvent en conséquence que protéger une part de la Suisse.
1. Dans l'espace moyenne à haute altitude la Suisse possède 34 F/A-18 HORNET et environ 100 F-5 TIGER. Les F-5 n'ont pas de capacité tout-temps et ne peuvent engager leurs missiles en image thermique qu'en contact à vue. Les F/A-18 ont une capacité tout-temps, peuvent engager des missiles AAMRAM avec capacité look down / shoot down, disposent de bonnes performances, une longue endurance et des systèmes de protection.
1. Le système de missile sol-air à longue portée Bloodhound BL-64 n'est plus compétitif et vient d'être liquidé. Il n'y a pas de remplacement prévu.
1. Le système de surveillance et de conduite FLORIDA est à la fin de sa vie et devrait être remplacé dans les prochaines années par un nouveau système avec une technologie de pointe (FLORAKO), en réseau avec les radars civils et possédant d'un potentiel remarquable.
1. Pour l'acquisition de renseignements la Suisse dispose de divers capteurs modernes au sol, des drones tactiques ADS-95 RANGER, des parachutistes et 16 Mirage III RS. Mais il manque tout moyen de renseignement pour le niveau stratégique.
1. Les Forces aériennes ont liquidé fin 1994 leurs 150 chasseur-bombardiers HUNTER. Avec cette date ils ont renoncé temporairement à leur capacité appui au sol. L'achat de nouveaux moyens est mise en question à cause des problèmes budgétaires.
1. Pour répondre aux besoins de l'armée de terre, les Forces aériennes possèdent 15 SUPER PUMA, 72 ALOUETTE III, 16 Pilatus TURBO-PORTER et 2 avions de transport VIP. Bien que les hélicoptères disposent de performances extraordinaires pour le travail dans les montagnes, il manque des moyens avec grande capacité sur longue distance, autoprotégés pour le vol tactique dans des zones hostiles.

#### 4.4. Application dans le cadre de la formation et de l'entraînement

Le commandant de la brigade d'aviation 31 précise les objectifs pour la formation et l'entraînement dans son ordre:

„Il s'agit de

- remplir à temps les tâches ordonnées
- maîtriser les standards des missions possibles
- surmonter les restrictions données avec flexibilité
- donner la priorité à la sécurité en vol."

Ces phrases se réfèrent à des ordres primordiaux. Elles sont formulées dans une manière très générale, parce que cela concerne des ressorts très différents comme la défense aérienne, le renseignement et le transport aérien. Les pilotes doivent maintenir un degré d'entraînement approprié en respectant une sécurité maximale.

L'analyse avec les programmes de formation et d'entraînement d'autres armées de l'air montre qu'ils sont comparables. Mais il nous manque la possibilité de participer à des exercices interalliés spécialement dans des zones hostiles.

## 5. Evolution future

### 5.1. Politique de sécurité

La Suisse se situe aujourd'hui dans une large zone de sécurité - bien que ce ne soit pas encore accepté par la conscience collective fortement marquée par l'histoire. La neutralité semble avoir préservé la Suisse des grandes guerres. C'est la raison pourquoi elle hésite à tirer les conséquences du changement fondamental des dernières années.

Le 26/08/96 le Ministère de la défense a réuni une „Commission pour des questions stratégiques" leur donnant la mission d'étudier l'évolution possible de la situation en matière de la politique de sécurité pour les prochains 25 ans. Dans son rapport du 26/02/98 elle évoque entre autres les résultats suivants:

- Selon toute probabilité nos états limitrophes ne commencent pas de conflits armés entre eux ni contre la Suisse
- Garantir la sécurité n'est pas seulement maintenir une capacité de défense autonome, mais notamment la coopération internationale
- Il existe le risque des agressions visées contre la Suisse, menées avec des missiles balistiques de longue portée
- Le système de milice et la politique de neutralité devront être adaptés aux nouvelles exigences.

A l'heure actuelle la constitution de la Suisse est remaniée par l'Assemblée Nationale. Bien qu'on maintiendra le terme de la neutralité, le Gouvernement a l'intention de mener dans le futur une politique de sécurité en visant vers une intégration très étroite. Le Conseil fédéral a donné un signal fort en déclarant l'adhésion à l'Union Européenne comme objective stratégique!

## 5.2. Armée 200X

L'armée 95 ne correspond pas aux futurs besoins. Il faut réformer sa structure et adapter le programme d'armement aux nouvelles priorités suivantes:

1. Contribution à la promotion de la paix dans les zones de crise pour exprimer notre solidarité
1. Coopération internationale dans le cadre de la contribution à la sauvegarde des conditions d'existence
1. Maintenir une capacité raisonnable pour la défense autonome avec coopération internationale dans les domaines du renseignement satellitaire et la défense contre les missiles balistiques.

Les réformes nécessaires vont durer plusieurs années et sont composées de trois phases:

- une large discussion du rapport de la commission dans le public
- élaboration d'un nouveau rapport du Conseil fédéral concernant la politique de sécurité
- élaboration d'un nouveau plan directeur de l'armée avec révision de la loi militaire

On peut déjà prévoir une forte réduction du format de l'armée vers 200'000 hommes, une professionnalisation partielle des Forces aériennes et du Corps pour la solidarité et en plus des nouvelles priorités pour l'armement.

### 5.3. Les Forces aériennes après 2000

L'évolution future des Forces aériennes est marquée par l'adaptation aux structures OTAN (AOCC, ATO, etc), l'introduction de la fonction commandant de la base aérienne, la réduction des capacités de la défense aérienne par la liquidation des F-5 TIGER et le renforcement des capacités du transport aérien par l'acquisition d'avions de transport de la classe C-130 HERCULES et des hélicoptères multi-roles. Ne pas sont encore décidés sont la continuation de la capacité renseignement sur Mirage III RS (éventuellement solution pod sur F/A-18), l'appui au sol pour la conduite des opérations offensives et interdiction dans le cadre du feu opératif. Si le commandement des Forces aériennes veut garder ces capacités, il faudra acquérir un nouvel avion de combat, qui n'est actuellement pas envisageable en vue de la situation budgétaire. La réduction du nombre des avions de combat d'environ 300 en 1993 à vraisemblablement moins que 50 en 2010 va nous obliger à discuter la taille critique de notre flotte. La défense autonome des Forces aériennes Suisse semble devenir incertain, à la longue peut-être impossible.

## Conclusion

Pendant la Guerre Froide la Suisse a eu la volonté de payer un prix élevé pour assurer la capacité d'une défense autonome. Pour atteindre ce but, elle s'est armée avec toutes les capacités d'une grande armée (sauf satellites et armement NBC). Aujourd'hui en particulier les Forces aériennes doivent renoncer à certaines capacités trop chères. D'une part on peut bien voir une stratégie aérienne au niveau du commandement des Forces aériennes en priorisant la protection de l'espace

aérien. Mais elle n'est nulle part fondée sur une théorie, bien que les thèses de Warden sont bien adaptées.

D'autre part manifestement ils manquent des stratégies spécifiques pour les autres ressorts renseignement, transport aérien et appui au sol. L'argumentation est ciblée aux possibilités de la politique réelle de la Confédération Helvétique, un constat qui est bien visible par le programme d'armement et les objectifs pour la formation et l'entraînement de la brigade d'aviation 31. Aujourd'hui beaucoup de pilotes ne comprennent pas, pourquoi les Forces aériennes ont renoncé à la capacité de l'appui au sol et partiellement le renseignement niveau opératif. Un effort dans le cadre des connaissances stratégiques de base pourrait améliorer la compréhension des cadres pour les décisions du commandant des Forces aériennes en libérant l'énergie nécessaire pour réaliser la future intégration de l'armée Suisse dans un système de sécurité européenne.

## Bibliographie

### 1. Sources

Schweizerische Sicherheitspolitik im Wandel. Bericht 90 des Bundesrates an die Bundesversammlung über die Sicherheitspolitik der Schweiz vom 1.10.1990. Bern 1990.

Armeeleitbild 95, Bericht des Bundesrates an die Bundesversammlung über die Konzeption der Armee in den neunziger Jahren vom 27.1.1992. Bern 1992.

Regl 51.15 Conduite opérative. Edition provisoire. Bern 1994

Regl 56.90 Führung und Einsatz der Luftwaffe, gültig ab 1.7.1995. Bern 1995

Exposé du Commandant des Forces Aériennes Suisse, GCA Carrel. Emmen 1997

Befehl für die Ausbildung und das Training der FI Br 31, gültig ab 1.1.1998

Bericht der Studienkommission für strategische Fragen vom 26.2.98.  
Bern 1998.

## 2. Ouvrages

Coutau-Bégarie, H. Introduction à la stratégie. 3. Stratégies particulières. Paris 1998

Forget, M. Puissance aérienne et stratégies. Paris 1996

Stahel, A.A. Luftverteidigung - Strategie und Wirklichkeit. Zürich 1993

Warden, JA. The Air Campaign. Washington 1989